Province de LUXEMBOURG

Diocèse de NAMUR

Commune de RENDEUX

Paroisse de DEVANTAVE

ADMINIST. COMM. RENDEUX
01 AOUT 2025
ENTRÉE N°

IMIO010698700015446

FABRIQUE DE L'ÉGLISE

de DEVANTAVE

BUDGET

POUR L'ANNÉE 2026

Nom : Personne joignable -- Alié Théo
Adresse : 4, rue Saint- Donat 6987 Rendeux
Téléphone : 084 : 47.74.66
Adresse email : alie.theo@skynet.be

Transmis à l'Administraion Communale de Rendeux , le01...Août 2025

Transmis à l'Evêché de Namur , le01....Août 2025

Le Secrétaire

Le Président

Reçu à l'Administration Communale de Rendeux , le

Le Directeur Général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG -

Le Bourgmestre

Province de LUXEMBOURG

Diocèse de NAMUR

Arrondissement de MARCHE

Commune de RENDEUX

FABRIQUE DE L'ÉGLISE

DEVANTAVE à RENDEUX

B U D G E T

POUR L'EXERCICE

2026

FABRIQUE D'ÉGLISE DEVANTAVE
SAINT-DONAT , 4
6987 - RENDEUX

Observations et Explications du Conseil de Fabrique

MOTIFS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

Pour les dépenses

Art. 35 Entretien, restauration du chemin de croix (type fresque 50x40cm)
A réaliser en 2026 suite au marché public réalisé par la Commune.

Art. 52 Résultat présumé de l'année 2025 - 546€66

RÉSULTAT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE 2025

	FABRIQUE	D.P.
A. **Résultat** (1) **ACTIF** du compte de l'exercice précédent, 2024.	879797	
Recettes portées au Budget de l'exercice en cours (2)	409882	
Crédits spéciaux liquidés ou à liquider par la commune		
Total	1978599	
Dépenses portées au Budget de l'exercice en cours (3)	203265	
Crédits spéciaux approuvés par la D.P.		
Total .	203265	
Le résultat présumé est la différence, soit (4)	- 54666	
OU		
B. **Résultat** (1) **PASSIF** du compte de l'exercice précédent, 20.....		
Dépenses portées au Budget de l'exercice en cours (3).		
Crédits spéciaux approuvés par la D.P.		
Total		
Recettes portées au Budget de l'exercice en cours (2)		
Crédits spéciaux liquidés ou à liquider par la commune		
Total .		
Le résultat présumé est la différence, soit (4)		

(1) D'après la minute si le compte n'est pas rentré approuvé.-
(2) Exclure la somme portée à l'art. 20.
(3) Exclure la somme portée à l'art. 52.
(4) Somme à porter à l'art. 20 si le résultat est actif.
(5) Somme à porter à l'art. 52 si le résultat est passif.

RECETTES

NATURE DES RECETTES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20 24	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20 26 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
CHAPITRE I				
RECETTES ORDINAIRES				
1. ~~Loyers des maisons~~ . Location de chasses	302 52	311 31		
2. ~~Fermages de biens en argent~~ Précompte de chasses	129 65	133 43		
3. » en nature, évaluation en argent				
4. Rentes foncières, en argent				
5. » en nature, évaluation en argent				
6. Revenus des fondations, rentes				
7. » » fermages	340 16	350 04		
8. Intérêts des fonds placés sur hypothèques				
9. » » en rentes sur l'Etat				
10. » » à la Caisse d'Epargne				
11. » » en d'autres valeurs Belfius	11 73	25 00		
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
14. » des chaises, bancs, tribunes				
15. » des troncs, quêtes, oblations	1000	1000		
16. Droits de la Fabrique (produits de la cire compris) dans les inhumations et les services funèbres	2500	5000		
17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	7797 47	10318 31		
18. Autres recettes ord. :				
a. Charges sociales : quote-part des travailleurs	2842 91	4000 00		
b.				
c.				
d.				
e.				
Total des recettes ordinaires.	8900 74	11598 09		
CHAPITRE II				
RECETTES EXTRAORDINAIRES				
19. Reliquat du compte de l'année 20 23	1154 61 11			
20. Résultat présumé de l'année 20 25		000		
21. Emprunts				
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
23. Remboursement de capitaux.	3352 00	000		
24. Donations, legs				
25. Subsides extraordinaires de la commune.				
26. » » de la province				
27. » » de l'Etat				
28. Autres : *a.*				
b.				
c.				
d.				
RECAPITULATION { Recettes ordinaires	8900 74	11598 09		
» extraordinaires	1489 81 11	000		
Total général des recettes	23798 85	11598 09		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20.24	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20.26 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
CHAPITRE I				
DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel	000	000		
2. Vin	000	3500		
3. Cire, encens et chandelles	000	5000		
4. Huiles pour lampes ardentes	1084	13000		
5. Eclairage à l'huile, au gaz et à l'électricité	21644	50000		
6. Autres : *a.* Chauffage	73627	200000		
b. Eau				
c. Saintes huiles				
d. Couronne mortuaire, fleurs	000	20000		
Entretien du mobilier				
7. Entretien des ornements et vases sacrés				
8. » des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	2699	20000		
9. Blanchissage et raccommodage du linge Produits	1598	2500		
10. Nettoiement de l'église Produits	1547	4000		
11. Autres : *a.* Documents épiscopaux Communications	4700	4700		
b. Revue diocésaine de Namur Documentations	3500	3500		
c. Guide du fabricien Gestion du Patrimoine	10000	10000		
d. Annuaire DIODATA	000	2000		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	000	25000		
13. » de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	000	10000		
14. » du linge d'autel ordinaire	000	15000		
15. » de livres liturgiques ordinaires	000	20000		
DÉPENSES ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE : *Total*	120399	408200		
CHAPITRE II				
DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE				
I. DÉPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements (montants bruts)				
16. Traitement du clerc				
17. » du sacristain				
18. » des chantres				
19. » de l'organiste	187557	115000		
20. » du souffleur				
21. » des enfants de chœur				
22. » des sonneurs				
23. » du porte-croix				
24. » du bedeau				
25. » du suisse				
26. » d'autres employés				
A REPORTER	187557	115000		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 20 24	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 20 26 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	1875,57	1150,00		
Réparation et entretien				
27. Entretien et réparation de l'église				
28. » » de la sacristie				
29. » » du cimetière				
30. » » du presbytère				
31. » » d'autres propriétés bâties				
32. » » de l'orgue	0,00	350,00		
33. » » des cloches.				
34. » » de l'horloge				
35. » » autres Chauffage. Chemin de Croix	159,81	380,00 1900,00		
Dépenses diverses				
36. Supplément de traitement au curé				
37. » » au vicaire				
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
39. Honoraires des prédicateurs	40,00	40,00		
40. Visites décanales	40,00	40,00		
41. Remises allouées au trésorier	20,00	25,00		
42. » » à l'évêché				
43. Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	126,00	126,00		
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papier, plumes, encre, registres de la Fabrique, etc.	12,97	35,00		
46. Frais de correspondance, port de lettres, etc.	51,95	60,00		
47. Contributions	99,97	120,00		
48. Assurances contre l'incendie et les accidents	111,38	210,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires :				
a. Charges sociales O.N.S.S. (y inclus secrétariat social).	775,36	700,00		
b. Avantages sociaux employés	298,99	350,00		
c. Avantages sociaux ouvriers		0,00		
d. Sabam : UNISONO	72,00	75,00		
e. Précompte de chaises	129,65	133,43		
f. Frais de banques	302,24	400,00		
g. Indem. perçue dans le cadre du volontariat	800,00	850,00		
h. Adsense e-mail	25,00	25,00		
i.				
j.				
Dépenses ordinaires. Chap. II : Total	4944,89	6969,43		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	SOMMES PORTÉES AU COMPTE DE 2024	CRÉDITS ALLOUÉS AU BUDGET DE 2026 PAR LA FABRIQUE	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LE CHEF DIOCÉSAIN	RECTIFICATIONS OPÉRÉES PAR LA DÉPUTATION PERMANENTE
II. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES				
51. Déficit du compte de l'année 20.....				
52. Résultat présumé de l'année 2025		546,66		
53. Placement de capitaux	8852,00			
54. Achat d'ornements, vases sacrés, linges, livres, meubles et ustensiles non compris au chap. I[er]				
55. Décoration et embellissement de l'église				
56. Grosses réparations, construction de l'église				
57. » » du cimetière				
58. » » du presbytère				
59. » » d'autres propriétés bâties				
60. Frais de procédure				
61. Dépenses rejetées du compte antérieur				
62. Autres dépenses extr. : *a.*				
b.				
c.				
d.				
Dépenses extraordinaires. chap. II : *Total*	8852,00	546,66		
III. – RÉCAPITULATION				
Dépenses				
Arrêtées par l'Évêque	1203,99	4082,00		
Soumises à l'approbation de l'Évêque et de la Députation permanente — Ordinaires	4944,89	6969,43		
Soumises à l'approbation de l'Évêque et de la Députation permanente — Extraordinaires	8852,00	546,66		
Total général des dépenses	15000,88	11598,09		
BALANCE — Recettes	23798,85	11598,09		
BALANCE — Dépenses	15000,88	11598,09		
Excédent	8797,97	0,00		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Devantave, *le* 31/07 2025

Les Membres, **Le président,** **Le Membre-Trésorier,**

Avis du Conseil Communal d....., dans sa séance du 20.....

Avis du Conseil Communal d....., dans sa séance du 20.....

Le chef diocésain arrête et approuve, en ce qui le concerne, les allocations en recettes et en dépenses du présent budget, pour l'année 20..., sous réserve des modifications y apportées dans l'avant-dernière colonne sous les Numéros

La Députation permanente du Conseil provincial approuve, en ce qui la concerne, les allocations en recettes et en dépenses du présent budget, pour l'année 20....., sous réserve des modifications y apportées dans la dernière colonne sous les Numéros

Fiche signalétique de la Fabrique d'église St DONAT à DEVANTAVE

N° d'entreprise BCE :	0220 850 661 888

Adresse *officielle* du siège de la fabrique [en principe : le presbytère] :	
Fabrique d'église	St DONAT
Rue et n° :	Saint Donat, 4
Code Postal :	6987
Commune :	Rendeux

Coordonnées des membres :	
Président(e) du Conseil :	
Nom, prénom	Alié Théophile
Rue et n°	Saint-Donat, 4
Code Postal :	6987
Commune :	Rendeux
Tél :	084/47.74.66
Mail :	alie.theo@skynet.be

Trésorier(e) :	
Nom, prénom	DOUTRELOUX Jean
Rue et n°	de Dochamps, 21
Code Postal :	6987
Commune :	Rendeux
Tél :	084/47.79.80
Mail :	

Secrétaire du Conseil :	
Nom, prénom	WOLDAR Michel
Rue et n°	Saint-Donat, 3
Code Postal :	6987
Commune :	Rendeux
Tél :	084/47.74.10
Mail :	

Adresse de correspondance de la fabrique :

~~Au siège de la fabrique (*)~~
~~Chez le secrétaire (*)~~
Chez le président (*)
~~Chez le trésorier (*)~~
(*) Veuillez biffer les mentions inutiles.

Fait le 31/07/15 à Devantave (Rendeux)

Le secrétaire

Le président

à joindre aux budgets et aux comptes.
à faire parvenir au service des fabriques d'église de l'Evêché.

Fabrique d'église de DEVANTAVE	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SEANCE ORDINAIRE DU 31/07/2025
Membres : ALIE Théo (Président), WUIDAR Michel (Secrétaire), DOUTRELOUX Jean (Trésorier), et SONET Dominique, MARCUS Alain	

Objet : budget - exercice 2026

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de Devantave,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 31/07/2025, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2026 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2026, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

ARRETE :

Article 1er : Le budget de la Fabrique d'église de Devantave, pour l'exercice 2026, est arrêté par 5 voix pour comme suit :

Recettes ordinaires totales	11598,09 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10318,31 (€)
Recettes extraordinaires totales	0.00 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0.00 (€)
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	0.00 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4082,00 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6969,43 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	546,66(€)
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	546,66 (€)

Recettes totales	**11598,09 (€)**
Dépenses totales	**11598,09 (€)**
Résultat budgétaire	**0.00 (€)**

Art. 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- au Conseil communal de la commune de Rendeux ;
- à l'Evêché de Namur.

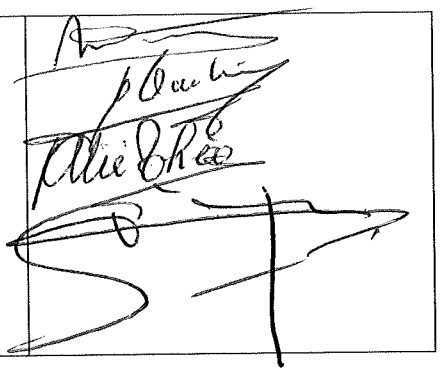
Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

(Biffer les pièces justificatives non transmises et expliquer sommairement la raison d'être de la non-transmission desdites pièces justificatives)

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires ;
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires ;
- un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

- Pas de travaux prévus nécessitant des prévisions budgétaires
- Pas de travaux extraordinaires prévus
- Prévision en 2026 d'une messe de funérailles ou mariage

Le Secrétaire	**WUIDAR Michel**	
Le Trésorier	**DOUTRELOUX Jean**	
Le Président	**ALIE Théo**	
Autre membre présent	**MARCUS Alain**	
Autre membre présent	**SONET Dominique**	

Etat des Loyers , Fermages , Rentes et Intérêts des Capitaux

Justificatif des Recettes à l'article 7.

Noms des débiteurs	Situation		Contenance	Loyer
DACO Philippe	« Laidprengleux »	A477 b	88 a 30 ca	19,50 €
	« Le Pachis »	A523 a	5 a 70 ca	6,45 €
			TOTAL	**25.95 €**
DENIS Andrée	« St Lamlié »	C1260	7 a 20 ca	4,44 €
	« Dessus la Ville »	A411 a	22 a 00 ca	19,50 €
	« Les Fyes »	A243	65 a 10 ca	18,39 €
			TOTAL	**42,33 €**
DOUTRELOUX Jean	« Devant Concy »	C1251	24 a 40 ca	35,10 €
	« Devant Bois Tave »	B898	42 a 30 ca	39,00 €
		B905	17 a 40 ca	19,50 €
		B906 b	24 a 90 ca	31,20 €
		B906 d	3 a 66 ca	
	« Dessus la ville »	A270 c	25 a 40 ca	31,20 €
	« Terre Lemaire »	A 140c	22 a 04 ca	16,66 €
	« Pré au stock »	A143 a	21 a 80 ca	11,90 €
		A146	14 a 70 ca	11,40 €
			TOTAL	**195,96 €**
HAMOIR Bernard	« Dessus la ville »	C270 c	25 a 40 ca	19,50 €
	« Terre Lemaire »	A135 b	12 a	11.70 €
			TOTAL	**31,20 €**
SONNET- CARLIER	« Sous la maison Hamoir »	A259b	39 a 50 ca	54.60 €
			TOTAL	**54.60 €**

Total à porter en recettes : 350,04 €

Certifié sincère et exact.
Fait à Devantave, le 31/07 2025.

Le trésorier : Jean Doutreloux

FE COMMUNE DE 6987 RENDEUX

6987 Rendeux, le 12 juin 2025

Monsieur ALIE Théo
Président de la FE de Devantave
Rue Saint-Donat, 4
6987 DEVANTAVE

Agent traitant : Virginie Courotchkine
Comptabilité
Tél. : 084/37.01.85
E mail : virginie.courotchkine@rendeux.be

Monsieur le Président,

OBJET : **Location des chasses – Précompte mobilier – FE de Devantave – Exercice 2025**

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des chasses de la Fabrique d'Eglise réparties par lot de chasse et par locataire, pour l'année 2025 :

Lot	Locataire	Superficie	Loyer	Précompte
8	DESOIL Dorian	53A60CA	14,72	6,31
10	BERTRAND Julien	1HA04A50CA	36,49	15,64
12	WANSART Jean-Marc	2HA47A20CA	225,62	96,70
14	MIDDELKOOP Gerrit	57A20CA	34,48	14,78
		Total	**311,31**	**133,43**

Les factures sont envoyées ce jour aux locataires, avec une date d'échéance au 30 juin.

Dès réception de l'ensemble des paiements, une déclaration de créance relative au précompte mobilier sera à dresser et à envoyer à l'Administration des contributions par vos soins.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège :

La Directrice générale,

NOEL Marylène

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG

Le Bourgmestre,

LERUSSE Cédric

Virginie

ÉVÊCHÉ DE NAMUR

Rue de l'Évêché, 1
B-5000 NAMUR
Tél 081/25 10 80

IMIO010698700015492

Le 7 août 2025

ADMINIST. COMM. RENDEUX
14 AOUT 2025
ENTRÉE N°

Administration communale de Rendeux

Concerne : Fabrique d'église de Devantave
BUDGET 2026
Reçu à l'Evêché le 7 août 2025

Monsieur le bourgmestre, Mesdames, Messieurs,

Le dossier présente toutes les pièces justificatives nécessaires à notre contrôle.

Conformément à l'article L 3162-1 du CDLD et les articles 1 et 2 de la loi du 4 mars 1870 modifiée, le chef diocésain arrête et approuve le budget pour l'année 2026 arrêté par le conseil de fabrique en séance du 31 juillet 2025.

Sous réserve des modifications y apportées pour les motifs ci-après

R17 10293,31 €

Total des recettes ordinaires du chapitre I : 11573,09 €

D50h Email 0,00 €

Total des dépenses ordinaires du chapitre II : 6944,43 €

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de cette décision et vous prions de croire, Monsieur le bourgmestre, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Maxime BOLLEN
Secrétaire à l'Evêché de Namur

SERVICE FABRIQUES D'EGLISE - DIOCESE DE NAMUR